

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JANVIER 2018

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 29
Pouvoirs : 4
Votants : 33

Date de convocation du Conseil Communautaire :
22/01/2018

Le 29 Janvier 2018, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Raymond MOUSSY, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD,

Absents excusés : Isabelle ACHARD (Pouvoir Michel RAYMOND), Hubert BONNET (Pouvoir Marc PECHOUX), Brigitte COULON, Daniel DOMPOINT, Yann GALLAY (Pouvoir Gaëlle LICHTLE), Chantal NOEL (Pouvoir Yves DUMOULIN), Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Monique RONGEON (Ars sur Formans), Nathalie TISSERAND (Parcieux).

Secrétaire de séance : Michel RAYMOND

OBJET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF – OP65.01 - Convention d'indemnisation pour perte d'exploitation et frais liés aux travaux d'assainissement du hameau le Bernoud à Civrieux au profit de M. Jean RAY

M. Bernard REY, Vice-Président en charge de l'Assainissement, présente la nécessité de procéder à l'indemnisation de M. Jean RAY, exploitant agricole des parcelles numéros 176a (Ex ZN54) et 56 Section ZN, pour les pertes d'exploitation et les frais engagés pour réhabiliter la prairie suite à la réalisation des travaux d'assainissement du hameau le Bernoud à Civrieux en 2017.

La CCDSV a signé une convention de passage pour la conduite d'eaux usées avec les propriétaires Mme Odile Marie-France SEVE et M. Louis-Joseph RAY, le 18 novembre 2016.

Lors de la réunion du 8 juin 2016 relative à l'acquisition d'une partie de l'ex-parcelle Zn54 pour permettre l'implantation du poste de refoulement, il avait été acté le principe de procéder à l'indemnisation de l'exploitant agricole, M. Jean RAY, au titre des pertes d'exploitation et autres frais engagés suite aux travaux de réseau d'eaux usées sur ces parcelles.

Un projet de convention a été rédigé conjointement avec M. Jean RAY sur la base d'un état des lieux du 6 décembre 2017 de l'emprise des travaux.

La réalisation des travaux d'assainissement sur ces parcelles a entraîné une perte d'exploitation de blé estimée à 65,93€ HT sur la parcelle ZN56, une perte d'exploitation de foin non récolté sur la prairie, et un ensemble d'opérations nécessaires pour remettre en état cette dernière au niveau de la parcelle 176a (ex ZN 54), pour un montant 206,56 €HT, soit un montant total de 272,49 €HT. Le détail est précisé dans le projet de convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** la constitution d'une convention d'indemnisation pour les pertes d'exploitation et aux frais engagés par l'exploitant agricole pour réhabiliter la prairie, M. Jean RAY, suite à la réalisation des travaux d'assainissement sur les parcelles numéros 176a (Ex ZN54) et 56 Section ZN, situées sur le hameau le Bernoud à Civrieux, pour un montant total de 272,49€ HT, soit 299,74€ TTC ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer cette convention, à procéder aux dépenses et à faire en la circonstance, et à signer toutes les pièces administratives, techniques et comptables.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : - 1 FEV. 2018
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20180129-2018C03-AS
Affichage le : - 1 FEV. 2018

A Trévoux, le 29/01/2018

Le Président,
Bernard GRISON

